Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102085-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

Présents (27) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (2) : Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme MALINGE).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/085 CDG 56 – Approbation de la convention générale d'utilisation des missions facultatives

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. Ces services facultatifs sont des prestations de services rendues exclusivement à un employeur public, membre du groupement. Elles sont conditionnées à une demande expresse de cet employeur public et leur contrepartie financière fait l'objet d'une convention spécifique établie sur la base d'un devis.

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

En effet, conformément aux dispositions réglementaires fiscales liées à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le CDG a la possibilité d'intervenir auprès des collectivités territoriales (service intérim, prestations RH, mise en conformité de données personnelles, missions archivage, études ergonomiques, ...), ces prestations étant exonérées de TVA. Afin de permettre cette exonération, chaque collectivité souhaitant bénéficier d'une ou plusieurs prestations facultatives doit signer en amont une convention d'adhésion au CDG56 en sa qualité de porteur d'un groupement de moyens. Cette convention, dite de moyens, constitue un préalable réglementaire incontournable à toute intervention et ne nécessite aucun engagement financier de la collectivité à sa signature.

Les différentes missions facultatives mobilisées par la commune sont les suivantes :

- Missions d'inspection santé-sécurité au travail assurées par l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du centre de gestion du Morbihan (dernière délibération en vigueur, délibération n°2024/038 du 28 mai 2024) ➔ *tarif 2026* : 89€ / heure ;
- Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (dernière délibération en vigueur, délibération n°2022/047 du 24 mai 2022) ➔ *tarif 2026* : 420€ / an ;
- Mise en œuvre d'une médiation préalable obligatoire ➔ *tarif 2026* : 500€ par mission (forfait de 8h) ;
- Mise à disposition de personnel du service intérim ➔ *tarif* : fonction des missions confiées ;
- Accompagnement social des agents ➔ *tarif* : selon convention de mise à disposition.

Les conditions particulières d'utilisation de ces services sont fixées dans le cadre des conventions afférentes jointes en annexes à la présente délibération. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 08/11/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102085-DE

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,
Vu l'avis favorable du comité social territorial,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (conventions complémentaires, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 3 novembre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 05/11/2026
Qualité : MAIRE